A VOS VIGNES

Service Agronomie

Conseil collectif réalisé pour le département de l'Allier à partir des observations du Bulletin de Santé du Végétal vigne n° 7

A retenir :

Floraison en cours
Pas de symptôme de mildiou observé,
Quelques rares symptômes de black rot apparaissent
Pas de nouvelle parcelle avec oïdium, mais les symptômes déjà présents continuent à se développer, et de nouveaux (jeunes) apparaissent

Mildiou :
La floraison est en cours. Il n'y a pas ou peu de pluie annoncée dans les prochains jours. Le risque est donc faible. Si la période de floraison a été bien protégée, vous pouvez vous permettre ensuite d'espacer les traitements et d'attendre la prévision d'une pluie conséquente pour traiter. L'intervalle entre 2 traitement pourra être long sans incidence.
Surveillez la météo et traiter juste avant une pluie conséquente.

Oïdium:
La vigne doit être protégée au stade floraison, d'autant plus que les conditions climatiques lui sont très favorables. La date de renouvellement des traitements dépend du produit appliqué mais également de la pression parcellaire. Si la pression est faible, vous pouvez sans problème rallonger la cadence de quelques jours. C'est généralement le cas sur les parcelles sans historique.
Le seul moyen de connaître la pression est de … retourner les feuilles ! Alors on y va, on observe ses parcelles ! C'est certes fastidieux, mais à la clé, la possibilité de s'économiser des traitements ! (donc du temps et de l'argent)
Vous pouvez également faire appel à votre technicienne pour venir observer vos parcelles.
Traitement à renouveler selon le risque parcellaire.

Vous pouvez découpler les traitements mildiou /oïdium ! S'il ne pleut pas de 15 jours, et que vous avez un traitement oïdium à faire, n'hésitez pas à faire le traitement oïdium seul.

Black rot :
La floraison est également une période de forte sensibilité au black rot. Mais au vu des conditions météo, le risque est faible.
Prévoir un traitement à double homologation black– rot /mildiou ou oïdium en fin floraison

A VOS VIGNES

Service Agronomie

Conseil collectif réalisé pour le département de l'Allier à partir des observations du Bulletin de Santé du Végétal vigne n° 7

Si aucune alternative à l'utilisation de produits phytosanitaires n'est proposée, c'est qu'il n'en existe pas de connue suffisamment pertinente à ce stade. Cependant, des alternatives préventives existent

Vous trouverez ci-dessous différents liens:

- pour retrouver l'ensemble des matières actives des produits utilisables :
e-phy catalogue produits phyto

- l'état des lieux 2020 des résistances aux différentes molécules utilisées :
https://www.vignevin.com/wp-content/uploads/2020/01/Note-technique-commune-vigne-2020-Vdef.pdf

La Chambre d'Agriculture de l'Allier est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.

Rédaction: Véronique Sarrot

Chambre d'Agriculture de l'Allier *- 60 Cours Jean Jaurès –BP 1727 -03017 Moulins cedex*
Tél: 04 70 48 42 42 –Fax 04 70 46 30 69 -cda.03@allier.chambagri.fr